



## DECISION DE DELEGATION DE COMPETENCE ET DE SIGNATURE

### I Cadre de la décision

- Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 février 1998 portant délégations de compétence et de signature aux Fonctionnaires généraux et à certains autres agents des Services du Gouvernement de la Communauté française, en application des articles
- Autre(s) texte(s) juridique(s) donnant compétence à l'autorité délégante :  
*Précisez les articles justifiant la décision.*
- Si l'autorité délégante tient sa compétence d'un supérieur hiérarchique, indiquez les références de la décision :

### II Identification

A. Pour l'autorité délégante qui décide d'accorder délégation

- Nom, Prénom : **DEGRYSE Olivier**
- Grade et/ou Fonction : **Administrateur général**
- Entité : **Administration générale de l'Aide à la Jeunesse, de la Santé et du Sport**

B. Pour l'autorité déléguée qui reçoit délégation

- Nom, Prénom : **LAITAT Alain**
- Grade et/ou Fonction : **Directeur général**
- Entité : **Direction générale du Sport**

### III Compétence(s) déléguée(s)

Décrivez la ou (les) compétence(s) déléguée(s) dans le cadre de la ou des base(s) légale(s) précitée(s) et précisez les articles visés.

Articles de l'AGCF de 1998 ou d'autres textes juridiques	Description
Art.7 §1 <sup>er</sup> 1 <sup>o</sup>	Accorder, aux membres du personnels relevant de leur autorité, les congés annuels de vacances, les congés de circonstances et pour force majeure et les congés exceptionnels
Art.7 §1 <sup>er</sup> 2 <sup>o</sup>	Accorder des congés politiques aux agents de l'administration centrale, sauf catégorie des fonctionnaires généraux (après avis de la DGPPF)
Art.7 §1 <sup>er</sup> 3 <sup>o</sup>	Approuver les états de frais de route (autres que les frais liés à l'utilisation d'un véhicule personnel) et de séjour du personnel relevant de leur autorité
Art.7 §1 <sup>er</sup> 4 <sup>o</sup>	Autorisation d'assister à des congrès, colloques, etc... organisés en Belgique et d'un montant >/= 625€
Art.7 §1 <sup>er</sup> 5 <sup>o</sup>	Autorisation de déplacement du personnel et <b>validation des réquisitoires sncb</b>
Art.7 §1 <sup>er</sup> 6 <sup>o</sup>	Attribution d'un quota kilométrique
Art.7 §1 <sup>er</sup> 7 <sup>o</sup>	Approbation d'allocations pour prestations à titre exceptionnel (après avis de la DGPPF)
Art.7 §1 <sup>er</sup> 8 <sup>o</sup>	Conclusion des conventions de stages d'étudiants non rémunérés
Art.13	Décider les mesures à prendre pour l'exécution pure et simple du marché approuvé par le S.G., par le ou les Ministres compétent(s) ou par le Gouvernement

#### IV Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement de l'autorité délégante et de l'autorité déléguée

Les suppléants mentionnés recevront copie de la présente.

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez le préciser.

En cas d'absence de l'autorité déléguée la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°1 :

- Nom, Prénom : **VANASSCHE Yves**
- Grade et/ou Fonction : **Directeur général adjoint expert**
- Entité : **Direction des Infrastructures sportives et de la Promotion**
- Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez le préciser : Uniquement pour les art.7 §1<sup>er</sup> 1°, 3°, 5° et 8.

En cas d'absence de l'autorité déléguée et du suppléant n° 1, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°2 :

- Nom, Prénom : **PLUM Bernadette**
- Grade et/ou Fonction : **Directrice générale adjointe a.i.**
- Entité : **Direction du Sport pour tous et Direction de la Vie fédérale**
- Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez le préciser : Uniquement pour les art.7 §1<sup>er</sup> 1°, 3°, 5° et 8.

#### V Précisions complémentaires et définition des termes de l'absence.


*Indiquez, le cas échéant, d'autres informations utiles à la clarification des attributions déléguées.*

#### VI. Durée de la délégation.


*Par défaut la date de signature de ce formulaire sera retenue comme date d'entrée en vigueur. Si la délégation a une durée déterminée lors de la rédaction de la décision, veuillez préciser la date de fin.*

- Date de début :
- Date de fin :

Date et signature de l'autorité déléguée

  
le 17/11/2014.

Date et signature de l'autorité délégante

 le 22/11/2013.

Afin de centraliser l'ensemble des informations utiles à la gestion des délégations, **nous vous demandons de faire parvenir, dans les plus brefs délais, une copie de ce formulaire à votre correspondant en délégations.** Cette démarche doit être accomplie par l'autorité délégante.

Les modifications en ce compris la date de fin de la délégation (s'il s'agit d'une délégation à durée non déterminée) devront être communiquées au moyen du présent formulaire.

Afin de rencontrer le principe de continuité du service public, en cas de nécessité fonctionnelle, il est prévu que le Secrétaire général et les Administrateurs généraux peuvent, moyennant un acte écrit et préalable, déléguer à des agents relevant de l'entité qu'ils dirigent toute compétence qui peut faire l'objet d'une subdélégation jusqu'au rang 12 inclus.

Lorsque le bénéficiaire de la délégation est absent, et que les suppléants sont également absents, il est prévu que l'on remonte dans la hiérarchie.

Si des précisions sont utiles pour remplir ce formulaire, nous vous invitons à envoyer vos questions à l'adresse : [delegations@cfwb.be](mailto:delegations@cfwb.be).